

## DEMANDE DE PASSEPORT

Uniquement sur rendez-vous



### PIECES A FOURNIR :

- **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (avis d'imposition, facture gaz, électricité, téléphone...)

➤ *Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, famille, amis, conjoint...),* présenter :

- ✓ 1 justificatif de domicile de l'hébergeant
- ✓ La pièce d'identité de l'hébergeant
- ✓ 1 attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur réside à son domicile

- **1 photo récente** conforme à la norme AFNOR NFZ12.010

- **1 pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans** ou à défaut, **un extrait d'acte de naissance**

- Pour un renouvellement : fournir **l'ancien passeport**

En cas de perte ou de vol, la demande doit être accompagnée d'une **déclaration de perte** (à établir en Mairie) ou **de vol** (en gendarmerie)

- **Pour les mineurs :**

- ✓ 1 autorisation parentale à compléter en Mairie
- ✓ 1 pièce d'identité de la personne qui exerce l'autorité parentale

- **Timbres fiscaux** (à prendre au préalable auprès du Trésor Public, dans un bureau de tabac ou sur le site internet: [timbres.impôts.gouv.fr](http://timbres.impôts.gouv.fr)) :

- ✓ 86 € pour les personnes majeures
- ✓ 42 € de 15 à 17 ans
- ✓ 17 € pour les moins de 15 ans

Autres pièces selon votre situation : jugement de divorce stipulant qui a l'autorité parentale, ...

**NOUS VOUS DEMANDERONS LES NOMS, PRENOMS, DATE DE NAISSANCE ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS.**

**POUR GAGNER DU TEMPS,  
FAITES VOTRE PRE-DEMANDE EN  
LIGNE : <https://passeport.ants.gouv.fr>**

**PRESENTEZ VOUS A VOTRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE NUMERO DE PRE-DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES**

## DEMANDE DE PASSEPORT

Uniquement sur rendez-vous



### PIECES A FOURNIR :

- **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (avis d'imposition, facture gaz, électricité, téléphone...)

➤ *Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, famille, amis, conjoint...),* présenter :

- ✓ 1 justificatif de domicile de l'hébergeant
- ✓ La pièce d'identité de l'hébergeant
- ✓ 1 attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur réside à son domicile

- **1 photo récente** conforme à la norme AFNOR NFZ12.010

- **1 pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans** ou à défaut, **un extrait d'acte de naissance**

- Pour un renouvellement : fournir **l'ancien passeport**

En cas de perte ou de vol, la demande doit être accompagnée d'une **déclaration de perte** (à établir en Mairie) ou **de vol** (en gendarmerie)

- **Pour les mineurs :**

- ✓ 1 autorisation parentale à compléter en Mairie
- ✓ 1 pièce d'identité de la personne qui exerce l'autorité parentale

- **Timbres fiscaux** (à prendre au préalable auprès du Trésor Public, dans un bureau de tabac ou sur le site internet: [timbres.impôts.gouv.fr](http://timbres.impôts.gouv.fr)) :

- ✓ 86 € pour les personnes majeures
- ✓ 42 € de 15 à 17 ans
- ✓ 17 € pour les moins de 15 ans

Autres pièces selon votre situation : jugement de divorce stipulant qui a l'autorité parentale, ...

**NOUS VOUS DEMANDERONS LES NOMS, PRENOMS, DATE DE NAISSANCE ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS.**

**POUR GAGNER DU TEMPS,  
FAITES VOTRE PRE-DEMANDE EN  
LIGNE : <https://passeport.ants.gouv.fr>**

**PRESENTEZ VOUS A VOTRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE NUMERO DE PRE-DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES**